

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Pérennisation de l'équipe mobile régionale d'hygiène « NORMAND'HYGIENE » Portage des infirmiers hygiénistes

Date de publication de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt : 5 avril 2024

Date limite de dépôt des projets : 30 juin 2024

Annexe 1 : Cahier des charges

Annexe 2 : Grille d'instruction

1. QUALITE ET ADRESSE DES AUTORITES COMPETENTES POUR DELIVRER L'AUTORISATION

Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie
2, Place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN CEDEX 4

2. CALENDRIER PREVISIONNEL

Publication de l'avis d'appel à candidatures	5 avril 2024
Date limite de dépôt des dossiers	30 juin 2024
Date butoir de mise en œuvre du projet	15 octobre 2024

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt est publié sur le site internet de l'ARS de Normandie et des conseils départementaux et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

3. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'appel à manifestation d'intérêt vise à pérenniser l'équipe mobile régionale d'hygiène « Normand'Hygiène ».

4. TEXTES DE REFERENCE

Circulaire DGS/VS/V-DH/E0-N°17 du 19 avril 1995 relative à la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé publics ou privés participant à l'exécution du service public

Instruction n° DGCS/SPA/2016/195 du 15 juin 2016 relative à la mise en œuvre du programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) dans le secteur médico-social 2016/2018

Stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance

5. CAHIER DES CHARGES ET COMPOSITION DU DOSSIER

Le porteur doit respecter le cahier des charges figurant en annexe 1 du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt.

Il est téléchargeable dans la rubrique de l'AMI, sur les sites Internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie : <https://www.normandie.ars.sante.fr>

Les gestionnaires adresseront un dossier de candidature qui exposera le projet proposé et son adéquation avec les objectifs de l'AMI.

Un budget prévisionnel expliquant la répartition des charges sera joint au dossier de candidature.

6. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Les projets doivent être opérationnels au plus tard le 1^{er} décembre 2024

7. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

L'envoi des dossiers devra se faire **impérativement** sous format dématérialisé, au plus tard pour le 30 juin 2024 délai de rigueur, par mail à l'adresse suivante :

ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr

<p>ATTENTION ! Les dossiers envoyés après la date limite de dépôt ne seront pas éligibles (l'accusé réception faisant foi).</p>
--

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats **jusqu'au 21 juin 2024** par messagerie à l'adresse suivante :

ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr

en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures « Appel à candidatures médico-social 2024 – Pérennisation de l'équipe mobile régionale d'hygiène».

Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions qui sera mis en ligne sur les sites Internet de l'ARS de Normandie et des conseils départementaux, dans la rubrique de l'AMI.

8. MODALITES D'INSTRUCTION

La vérification des dossiers reçus dans la période de dépôt se fait selon trois étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier ; le cas échéant il peut être demandé aux candidats de compléter le dossier de candidature dans un délai de 15 jours,
- vérification de l'éligibilité du projet au regard des critères minimums spécifiés dans le cahier des charges,
- les dossiers reçus complets à la date de clôture de la période de dépôt et ceux qui auront été complétés dans le délai indiqué ci-dessus seront analysés sur le fond du projet en fonction des critères de sélection et de notation des projets mentionnés ci-après.

Les projets seront étudiés par des instructeurs désignés au sein de l'ARS de Normandie.